

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ROUSSET-GOMEZ

---

**21 - 13 - TICKETS LOISIRS 2021 : SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES**

**Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :**

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne participe activement à l'élaboration d'une politique de l'enfance qui valorise le temps libre.

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a décidé le maintien de l'action « Tickets Loisirs », même si celle-ci n'est plus financée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette action permet à 160 enfants et jeunes, de l'école maternelle au lycée, issus de familles en situation économique difficile, d'accéder à des activités attractives de loisirs pour faciliter leur insertion.

Les partenaires de cette opération sont les suivants : le Boxing Club Orthez, le Centre Socioculturel, l'Élan Béarnais Football, la Flèche Orthézienne, le Judo Club Orthézien, Orthez Arts Martiaux, Orthez Handball Club, Orthez Karaté club, Orthez Nautique Kayak, Pixel Cinéma, l'U.S.O. Basket, l'Union Sportive Orthézienne (section Rugby et section Athlétisme) et la CCLO (pour le lac de Biron).

Pour l'année civile 2021, sont concernés par cette action les jeunes de 3 à 18 ans orientés par les assistantes sociales du Service Départemental de la Solidarité Et de l'Insertion (SDSEI) et par la conseillère en Économie Sociale et Familiale du Centre Socioculturel.

Toute famille habitant à Orthez dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 € (référence de janvier 2021, quotient réévalué chaque année) peut bénéficier de cette aide aux loisirs.

Les carnets, d'un montant global de 47.60 € à utiliser uniquement dans les structures précitées, seront retirés par les familles au Service Éducation Jeunesse et Sport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et les partenaires (exemple de convention ci-jointe).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Affiché en Mairie le**